



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du jeudi 17 mars 2022

Objet : Approbation du contrat d'accompagnement au titre d'une démarche de prévention dans le cadre d'un appel à projet portant sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture

Date de la convocation : 10 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2001-624 en date du 17 juillet 2001 et notamment l'article 31 portant création du Fonds national de prévention au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales et culturelles et de l'éducation en date du 08 mars 2022 ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions, le Fonds national de prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a lancé un appel à projets relatif à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture ;

Considérant l'objectif de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles en agissant sur la santé et la sécurité au travail ;

Considérant que le métier d'auxiliaire de puériculture est fortement représenté dans les structures d'accueil pour jeunes enfants ;

Considérant que l'activité de ces professionnelles est impactée par une exposition importante aux risques et en particulier aux troubles musculosquelettiques, psychosociaux ou sanitaires ;

Considérant que les employeurs territoriaux et hospitaliers sont ainsi souvent confrontés à diverses problématiques : absentéisme, turn over, difficultés à gérer les plannings ou assurer l'accueil des jeunes enfants, souffrance au travail...

Considérant la décision de notre collectivité en juin 2021 de répondre à cet appel à projets pour les années 2022 et 2023 ;

Considérant que par courrier en date du 13 décembre 2021, la candidature de la Ville de Bastia a été retenue confirmant un soutien financier de 90 000 € et un accompagnement de la démarche sur la base d'un projet élaboré avec le Pôle Santé et Sécurité et en concertation avec les personnels concernés ;

Considérant les principaux objectifs suivants :

- Mieux structurer la démarche de prévention au sein des 2 structures de l'Anghjulelli
- Améliorer les conditions de travail des agents par des mesures concrètes
- Mettre en place un plan d'actions partagé pour favoriser la communication entre la direction et les agents
- Acquérir une meilleure connaissance des risques pour valoriser les bonnes pratiques
- Assurer le suivi annuel du projet sur la base d'indicateurs définis collectivement.

Considérant qu'afin de matérialiser ce soutien, un contrat d'accompagnement précisant les modalités pratiques et financières de la contribution et les obligations de la Ville de Bastia dans le cadre de la conduite de son projet en interne doit être signé.

*Après avoir entendu le rapport d'Ivana POLISINI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** le contrat d'accompagnement tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 28/03/2022
Qualité : MAIRE